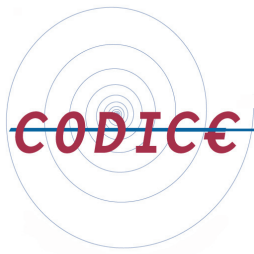


*Conseil pour  
la diffusion  
de la culture  
économique*

LES PROPOSITIONS  
pour permettre aux Français de mieux  
comprendre *l'économie*

*Mercredi 14 mars 2007*

École normale supérieure  
École d'économie de Paris



*Conseil pour la diffusion de la connaissance  
de l'économie de marché*

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le rapport sur les premiers résultats du travail des membres du Codice, créé il y a six mois. Les propositions concrètes qu'il recommande sont simples, peu coûteuses et nous paraissent de nature à améliorer grandement la connaissance et la compréhension de l'économie de marché.

**Claude Perdriel**

*président du Codice*

# *Réconcilier les Français avec* ***l'économie***

L'économie a été trop longtemps absente des programmes scolaires en France et, aujourd'hui encore, elle n'est enseignée qu'à moins de la moitié des lycéens. Or, on a peur de ce que l'on ne connaît pas. Lors d'un récent sondage, 68 % des Français ont dit s'intéresser à l'économie (dont 26 % s'y intéresser beaucoup), mais seuls 6 % déclarent comprendre « très bien » ses mécanismes et 43 % « assez bien »<sup>(1)</sup>. Ce déficit de formation a permis le développement de clichés préjudiciables à la manière dont l'économie est perçue dans notre pays.

Pour faire accéder un plus large public à une bonne compréhension de l'économie le Codice tient à affirmer avec force quatre principes :

## *1/ L'économie, c'est nous tous*

L'économie n'est pas une discipline réservée aux experts. C'est nous tous, qui, quotidiennement, faisons l'économie. Le manque de formation explique en grande partie que les Français perçoivent l'économie comme une discipline complexe, et même, parfois, hostile. Rien ne s'oppose à ce que l'on invente et diffuse une pédagogie attrayante des données essentielles et des mécanismes fondamentaux de l'économie.

D'autant plus que l'économie est devenue inséparable de problèmes de société préoccupants qui prennent une part grandissante dans notre vie quotidienne, comme la protection de la planète, le développement durable, la mondialisation, les écarts entre riches et pauvres, le vieillissement de la population des pays développés, l'explosion démographique de pays pauvres. Dans le sondage ci-dessus, 81 % des personnes interrogées disent que l'économie a un impact très important (33%) ou assez important (48%) sur leur vie quotidienne. Cette évolution fait qu'il est devenu désormais impossible de débattre des enjeux de société sans connaissances en économie.

## *2 / L'économie n'est pas dissociable du social*

L'économie est une discipline dont le but est d'améliorer les conditions matérielles de la vie en société. La finalité de l'économie est de créer des richesses et d'en organiser le partage. La pensée économique a toujours eu pour objectif d'améliorer le bien être collectif. En ce sens l'économie n'est pas séparable du social. C'est en se délivrant d'une opposition stérile entre économique et social qu'on suscitera l'intérêt du plus grand nombre pour l'économie.

Il faut donc réhabiliter l'économie en tant que matière noble, dont l'objectif est humaniste, et qui, à ce titre, doit faire partie du socle commun des connaissances partagées par tous.

### *3 / L'économie n'est pas dissociable de l'entreprise*

Pendant les quarante ans qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, les entreprises ont pu privilégier le couple client-salarié dans le partage de la richesse produite. Il en était résulté un fort sentiment d'appartenance de l'ensemble des salariés à leur entreprise. Depuis une vingtaine d'années, avec la mondialisation des économies et la place croissante prise par les marchés financiers dans les décisions des dirigeants, ce point d'équilibre s'est déplacé vers le couple client-actionnaire. Les salariés dans leur grande majorité en ont ressenti un sentiment d'abandon qui est à l'origine du « divorce » que l'on constate actuellement entre les grandes entreprises et l'opinion. La croissance importante des rémunérations de certains dirigeants n'a pas contribué à apaiser le malaise.

Cette situation est préjudiciable à l'ensemble de la société. Il appartient aux entreprises et à leurs instances représentatives de prendre les initiatives de nature à bâtir le nouveau contrat social destiné à remplacer celui qui vient d'être rompu. Il faut aussi donner aux salariés les moyens de débattre du contexte dans lequel se prennent aujourd'hui les décisions. Une formation économique est un élément indispensable de ce débat.

#### *En conclusion*

Actuellement, les Français ont l'image d'une économie qui serait accaparée par des experts et des managers dont ils comprennent mal le langage, et qui leur imposent des mesures qu'ils perçoivent fréquemment comme inéquitables. Il faut donner à l'ensemble des Français le bagage qui leur permet de participer pleinement, de façon informée, aux débats économiques qui traversent notre société.

Partant de ces constats, le Codice estime urgent de mettre en œuvre un véritable plan de valorisation de la pédagogie économique.

Ce plan passe par :

1/ Une série de préconisations générales

2/ L'adoption de mesures concrètes qui relèvent de cinq champs de responsabilité directement concernés :

- Le lien éducation- entreprise
- L'éducation
- Les entreprises
- Les pouvoirs publics
- Les médias

<sup>(1)</sup> « Les Français et l'économie » : Sondage TNS Sofres des 23 et 24 janvier 2007 pour la Journée du Livre d'Economie

# ***PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES***

## ***1/ Promouvoir au plan politique un discours économiquement responsable***

Le sondage « Les Français et l'Economie » montre que, pour 60 % des Français, ce sont les politiques qui ont le plus d'efforts à réaliser pour faire mieux comprendre l'économie, loin devant les journalistes (28%) et l'école (28%).

Le rendez-vous des Présidentielles est une occasion unique pour répondre à cette demande citoyenne.

Les candidats aux Présidentielles doivent respecter les règles de la pédagogie économique en évaluant systématiquement le coût de leurs engagements et en indiquant comment ils comptent les financer.

## ***2/ Améliorer la formation économique des acteurs et médiateurs de la vie économique (journalistes, des magistrats, des inspecteurs des impôts, des médecins) et des futurs cadres de la fonction publique.***

Partant du constat que l'économie est désormais très présente dans tous les domaines de la vie en société, le Codice estime qu'il faut agir pour que l'enseignement de l'économie soit obligatoire dans la formation des futurs journalistes, magistrats, hauts fonctionnaires et médecins. Un journaliste ne doit pas être abusé par un interlocuteur qui se place sur le terrain des chiffres. La connaissance des rouages de l'entreprise semble indispensable pour les magistrats. L'explosion des dépenses de santé et la difficulté à équilibrer le budget de la sécurité sociale, désormais supérieur à celui de l'Etat, incitent à préconiser un module de formation économique dans les études médicales. Il paraît donc opportun de rendre obligatoires des cours approfondis d'économie dans les écoles de journalisme, à l'Ecole nationale de la Magistrature, à l'Ecole Nationale des Impôts et pour les études de médecine.

## ***3/ Mettre en œuvre l'ouverture de l'Education Nationale vers le monde professionnel***

Par le biais de la presse et de la télévision, les collégiens voient que d'importantes questions économiques sont en débat : coût de la vie, dette, temps de travail, nouveaux métiers, innovation, délocalisations, création d'entreprises, âge de la retraite, etc. La maturité des jeunes fait qu'ils devraient être éclairés sur ces questions. Si le collège ne le fait pas, cela propage l'idée néfaste que l'école est coupée de la vie réelle. Au niveau

du lycée, l'économie, qui fut obligatoire en Seconde entre 1982 et 1993 n'est plus qu'une option. On a donc de nombreux bacheliers qui n'ont pas dans leur cursus secondaire une seule heure de cours d'économie. Certes la mise en place de « Modules de Découverte Professionnelle » au collège va dans le sens de l'ouverture de l'Education nationale vers le monde professionnel. Mais il ne s'agit encore que de séquences non obligatoires. Il faut veiller à ce que tout bachelier ait bénéficié au cours de sa scolarité d'un module d'économie.

#### *4/ Mettre en œuvre l'ouverture des entreprises vers le monde éducatif*

Les entreprises sont les premières intéressées à une diffusion de la culture économique car elles sont d'autant plus efficaces que leur discours est compris et que leur projet est partagé.

S'il est vrai que les programmes scolaires n'accordent pas assez de place aux entreprises, ces dernières doivent, de leur côté, prendre en compte le fait que l'école ne peut pas intéresser les élèves à l'économie d'entreprise sans qu'ils en aient une vision concrète et vivante. Aussi, tous les acteurs - entreprises, chambres de commerce, chambres de métiers, chambres d'agriculture, syndicats patronaux et de salariés, groupements professionnels, associations.....- doivent se sentir investis de l'« ardente obligation » de contribuer au savoir des enseignants et des élèves, en venant faire des présentations en établissements scolaires, et en accueillant enseignants et élèves en stages en entreprise pour leur expliquer les mécanismes d'entreprise et les qualifications nécessaires pour accéder aux métiers.

#### *5/ Développer les stages de formation économique au sein des entreprises*

Les employeurs doivent légalement consacrer des sommes importantes à la formation professionnelle des salariés au sens général. Concrètement, elles le font en versant ces sommes à des organismes collecteurs, qui eux-mêmes financent des organismes proposant des stages. Ce processus a pour effet que, à l'exception des grands groupes, les entreprises, en particulier petites et moyennes, participent peu à la formation économique directe de leurs salariés, qui sont censés aller chercher des formations à l'extérieur.

On recommande donc d'étendre l'offre de modules de formation économique au sein des entreprises, adaptés aux divers niveaux de formation initiale des salariés, pouvant se dérouler en interne, et proposés dans le cadre du crédit formation dont chaque salarié dispose, en général sans le savoir (Droit Individuel de Formation)

# MESURES CONCRÈTES

La liste qui suit ne vise pas l'exhaustivité, mais à fixer quelques mesures qui engagent une dynamique nouvelle.

## *Lien entre école et entreprises*

Le partenariat entre l'école et le monde de l'entreprise doit pouvoir s'appuyer sur des relais concrets et mobilisés. Pour cela, nous recommandons :

*1/ La mise en place d'un groupe de travail mixte entre le Ministère de l'Economie et le ministère de l'Education nationale associant des représentants des entreprises pour déterminer comment le monde professionnel peut aider l'Education Nationale à développer les modules de Découverte Professionnelle.*

*2/ La création dans chaque rectorat d'un poste de responsable chargé de favoriser l'interface Ecole-Entreprise pour les stages et les modules de découverte professionnelle, poste confié à des personnes issues du monde de l'entreprise.*

Le développement de l'alternance et des « Modules de Découverte Professionnelle » entraîne une multiplication des stages. Mais les meilleures opportunités vont à ceux qui ont des relations, cependant que les autres ne trouvent pas de postes. Il doit être mis fin à cette inégalité choquante. Pour cela, il faut :

*3/ Inciter les employeurs à déposer leurs offres sur une bourse des stages centralisée sur internet, avec indexation par région et par secteurs professionnels, et accessible seulement aux établissements (collèges, lycées, universités, écoles).*

*4/ Proposer ces offres directement aux établissements, qui à leur tour les affectent à leurs élèves. En cas d'un nombre insuffisant d'offres, le responsable dans chaque rectorat, chargé de l'interface pour les stages, doit mobiliser tous les milieux professionnels pour aider à combler cette lacune.*

*5/ Réaliser une campagne nationale de promotion pour faire connaître l'existence de cette bourse de stages.*

## *L'école*

L'économie est trop souvent enseignée sous ses aspects macroéconomiques, à travers les grands équilibres de la comptabilité nationale par essence très éloignées de la vie de tous les jours. L'étude du fonctionnement des entreprises constitue de ce fait le parent pauvre de l'enseignement économique.

L'une des missions fondamentales de l'Ecole est justement de donner aux élèves les moyens de comprendre le monde qui les entoure afin de déterminer le plus librement

possible dans leur vie de citoyen. Précisément, le travail, les relations sociales, l'entreprise sont parties intégrantes de la vie quotidienne et ne peuvent à ce titre rester étrangers aux préoccupations pédagogiques. Il faudrait :

*6/ Accorder une plus grande place à l'étude des entreprises dans les enseignements et renforcer la place de l'économie de marché dans les programmes de SES des lycées en prévoyant un module sur l'économie de l'entreprise.*

*7/ Des tuteurs de stages, coté école comme coté entreprise, doivent toujours encadrer les stagiaires pour rendre les stages instructifs et améliorer la compréhension des mécanismes d'entreprise.*

Tout enseignant, quelle que soit sa spécialité, est concerné par l'avenir professionnel de ses élèves. Afin d'assurer sa mission d'orientation, il doit avoir une connaissance de la réalité économique, du marché de l'emploi et de la diversité des métiers. Le Codice se félicite qu'un stage obligatoire en entreprise d'au moins trois semaines soit désormais prévu dans la formation des futurs professeurs en IUFM, et qu'il soit pris en compte pour obtenir la titularisation.

*8/ Le Codice souhaite que cette mesure soit mise en œuvre sans tarder et recommande à cet effet que soit établi, sans délai, un cahier des charges liant le Ministère de l'Education Nationale et les différentes instances représentatives du monde de l'entreprise pour définir les modalités concrètes de mise en œuvre et d'évaluation de ces stages.*

## **Les entreprises**

Les instances représentatives des entreprises ont fait connaître leur volonté de favoriser les coopérations entre l'école et les milieux professionnels, et ont déjà mené de nombreuses expériences dans ce sens. Le Codice recommande aux organisations professionnelles d'intensifier ces actions. Et notamment de :

*9/ Contribuer au renforcement de la découverte professionnelle au collège en incitant les entreprises à y participer directement, à organiser des visites d'entreprises, à envoyer des salariés en classe pour dialoguer avec les élèves et les enseignants.*

*10/ Créer une journée nationale « Invitons des jeunes sur notre lieu de travail », afin que l'activité des adultes cesse d'être une abstraction pour beaucoup de jeunes. Un salarié peut faire venir ses enfants pour expliquer son activité, mais aussi des jeunes dont les parents sont au chômage.*

*11/ Lancer un concours de reportages vidéo sur les entreprises ou les métiers, doté de prix attractifs (voyages à l'étranger, retransmission télévisée, stages dans des télévisions) remis à l'occasion d'une « Nuit de l'entreprise et des métiers ».*

## *Les pouvoirs publics*

On trouve sur le terrain un grand nombre d'initiatives de qualité, dues à des associations, organismes professionnels, syndicats ou entreprises. Il faut les faire connaître et les aider pour en étendre la pratique. Pour cela :

*12/ Création d'un observatoire de la pédagogie économique chargé d'identifier et soutenir les pratiques favorisant la culture économique.*

*13/ Création d'un cahier des charges, en accord avec le Codice, permettant de codifier les initiatives favorables à la pédagogie de l'économie, et les critères permettant de leur donner accès à des aides . Création d'un fonds de soutien pour financer ces aides.*

Les PME, les TPE et les entreprises artisanales sont de très gros pourvoyeurs d'emplois en France. Les sondages montrent qu'elles sont, en moyenne, plus estimées que les grands groupes, et jouent un rôle important pour l'image de l'entreprise et l'accueil de stagiaires. Mais les contraintes administratives constituent pour elles une charge bien plus difficile à assumer que pour les groupes équipés de services juridiques étoffés. De façon récurrente, les petites entreprises se plaignent des « tracasseries administratives », cependant que l'administration suspecte parfois ce secteur d'être un « repaire de fraudeurs ». Il semble important d'améliorer la confiance et la compréhension mutuelle entre les dirigeants de PME et TPE et les services de l'Etat. Pour cela :

*14/ Rendre obligatoires des stages en PME et TPE pour les élèves de l'Ecole Nationale d'Administration, de l'Ecole Nationale de la Magistrature et de l'Ecole Nationale des Impôts. Créer des possibilités d'accueil en stage de compréhension de l'entreprise pour les futurs cadres de la fonction publique.*

La science, les techniques, l'histoire naturelle - notamment - ont leurs grandes vitrines de vulgarisation, à l'instar de la Cité des Sciences et de l'Industrie, du Conservatoire des Arts et Métiers, du Muséum d'Histoire Naturelle. L'économie, pour sortir de son image de discipline complexe, mérite de disposer d'une telle vitrine, avec des bornes interactives et des animations pouvant donner lieu à un dispositif pédagogique itinérant.

*15/ Mise en place d'un lieu, « une Cité de l'Economie », - ou plusieurs en réseaux - présentant de façon vivante l'histoire de l'économie, les grandes théories économiques, les mécanismes de marché, les structures de l'activité économique (organisations professionnelles, différents types d'entreprises, syndicats, organismes sociaux, organismes internationaux...), les comparaisons chiffrées, etc.*

*16/ Implication de cette structure dans la production de manifestations destinées à mettre le grand public en contact avec l'économie, les entrepreneurs, les inventions etc.*

Le fonctionnement des services publics et le système de solidarité sociale sont financés par l'impôt et les charges sociales. Près de la moitié (44%) des revenus des Français contribuent à assurer ces financements. Mais rares sont ceux qui peuvent mesurer leur part dans cette contribution. En matière de charges, la complexité des prélèvements à la source sur la feuille de paie ne permet pas au salarié de mesurer clairement ce qu'est son revenu réel et sa dépense d'assurance sociale. Le Codice recommande de :

*17/ Rendre clairement lisible, sur les bulletins de salaire, le revenu global du salarié (c'est-à-dire le salaire brut plus les charges patronales) ainsi que les montants des cotisations salariales et patronales regroupées par grandes rubriques clairement explicitées (assurances santé, retraite, chômage, crédit formation...).*

*18/ Remettre aux salariés, une fois par an, une récapitulation donnant en termes clairs le cumul de ces contributions (patronales et salariales) aux diverses assurances.*

*19/ Faire figurer sur les étiquettes de prix le montant des taxes, qu'il s'agisse de TVA ou de taxes spécifiques comme la taxe sur les produits pétroliers (TIPP).*

Il manque un grand portail internet de référence, qui donne une information accessible et guide l'internaute vers les autres sites. Ce portail doit être une vitrine conviviale réunissant les données les plus importantes, et permettant, en direct ou via des liens, à tous les publics (grand public, enseignants, collégiens, lycéens, étudiants, journalistes, socio-professionnels, chercheurs...) de trouver simplement et rapidement réponse aux questions d'actualité sur l'économie. Concrètement :

*20/ Création d'un grand portail internet « l'économie pour tous ». Libérer la ressource budgétaire conférant à ce site une réalité et un vrai retentissement.*

*21/ Faire travailler ensemble des acteurs de l'économie, des économistes, des spécialistes des médias électroniques, des collégiens, lycéens et étudiants pour la conception et l'optimisation de ce site.*

Les enseignants soulignent la complexité des concepts économiques et la difficulté pour retenir l'attention des jeunes sur ces sujets, beaucoup d'élèves lisant peu. L'influence de l'image sur ce public est considérable. Il faut permettre aux enseignants de disposer d'outils multimédia de qualité en soutien pour leurs cours. Or l'équipement des établissements, qui relève des départements ou des régions, fait que, d'un établissement à l'autre, il y a parfois de grosses différences en moyens de projection vidéo. Il faut réduire ces disparités régionales en matière d'équipement des établissements. Et donc :

*22/ Les Conseils Généraux et Conseils Régionaux doivent fournir un support pour la formation des enseignants à la maintenance des matériels et des logiciels, et une expertise pour leur utilisation optimale. Tous les établissements doivent être équipés de plusieurs vidéoprojecteurs.*

Les éditeurs d'ouvrages et de supports de cours audiovisuels doivent aussi prendre leur part de cet effort pédagogique en encourageant les auteurs à faire preuve de créativité pour offrir des outils pédagogiques ludiques et didactiques proches de la vie réelle. Concrètement :

*23/ Lancer un concours national avec remise de prix pour récompenser des supports de cours écrits, audiovisuels et de jeux pédagogiques vidéo.*

Dans le cadre de cette action, le CODICE recommande d'attacher une attention particulière aux ouvrages scolaires, aux supports de cours audiovisuels et aux jeux pédagogiques. Chaque année, le ou les meilleurs livres d'économie recevraient ce prix. Incitant ainsi les éditeurs à réviser leurs cours pour les adapter à l'évolution du monde et de l'économie.

*24/ Créer une base de données vidéo sur l'économie et l'entreprise, en accès libre de droits pour les enseignants.*

## **Medias**

Une mise en perspective des phénomènes économiques est également indispensable. L'information économique s'est significativement développée dans la presse écrite. En vingt ans, les hebdomadaires consacrés à l'économie se sont développés. De même, une très grande majorité de quotidiens généralistes disposent désormais de pages « économie » de qualité.

La place de l'économie dans les media audiovisuels est en revanche réduite. Certes, des chaînes thématiques sont spécialisées sur l'information économique. Il n'en demeure pas moins que les émissions d'économie sont très peu présentes sur les chaînes généralistes. L'analyse des programmes diffusés sur les quatre grands réseaux généralistes en 2006 révélait que onze émissions seulement figuraient parmi les documentaires ou magazines de sciences économiques, pour un total annuel de 8h37, exclusivement sur La cinquième. S'agissant des magazines d'actualité, sont identifiées en 2006, un peu moins de 5h d'émission sur Canal Plus et près de 87 heures sur M6 avec l'émission Capital. Par ailleurs, une enquête de la Direction du développement des media indiquait qu'en 2004, les sujets économiques représentaient un volume de moins de 50 heures par an dans les journaux télévisés.

D'ailleurs, interrogés par sondage, 78% des Français se déclarent intéressés par une émission de télévision dont l'objectif serait d'expliquer au grand public la manière dont l'économie fonctionne. Le succès - une audience cumulée d'entre 3 et 3,5 millions d'auditeurs chaque semaine selon Médiamétrie - de l'émission « Rue des entrepreneurs » sur France Inter le samedi matin témoigne de cet intérêt.

Les cahiers des charges de France 2 et France 3 prévoient dans leurs préambules que les sociétés nationales de programme de télévision « concourent au développement et

à la diffusion des connaissances [...] économiques. » S'agissant des chaînes privées, l'article 28 de la loi 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication ne prévoit pas que la convention passée entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel et la personne qui demande l'autorisation d'usage d'une fréquence porte sur des engagements en matière d'émission économique. Toutefois, la convention de TF1 stipule dans son article 34 que « la société aborde des sujets économiques » et la convention de M6 stipule dans son article 33 que « la société amplifie sa politique de programmation de magazines et de documentaires favorisant la compréhension du monde contemporain en abordant des domaines diversifiés tels que par exemple l'emploi, l'intégration, l'économie, la science, l'écologie, la consommation. » A l'issue de cet examen des obligations faites aux chaînes de télévision, deux conclusions ressortent. Les principaux réseaux nationaux sont soumis soit par la loi, soit par leurs cahiers des charges à un objectif général de diffusion de la culture économique. Ces obligations sont cependant beaucoup moins affirmées que celles que l'on peut trouver en matière scientifique par exemple.

Le CODICE préconise donc que les obligations légales existantes des chaînes généralistes en matière de culture économique soient renforcées et que les chaînes soient mises en demeure de les respecter.

Des formules innovantes de financement pourraient être envisagées en associant par exemple des partenaires privés extérieurs.

### *Ministère de l'économie, des finances, de l'industrie*

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie doit lui aussi s'impliquer dans la diffusion de la culture économique. Bercy regroupe en son sein des compétences et des savoir-faire, et produit régulièrement des études et des rapports sur l'économie française. Il serait souhaitable que ces compétences et ces travaux soient plus accessibles au grand public. Le CODICE invite donc le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à s'ouvrir au public et à s'engager dans une démarche de pédagogie de l'économie.

Le partenariat actuellement mis en place entre Bercy et l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF) est une première étape en ce sens. Il prévoit de créer un cycle annuel de conférences économiques réunissant des journalistes et des experts de l'économie du ministère, dans un but de formation et d'échange qui se distingue du discours lié à l'action gouvernementale.

On pourrait plus largement envisager par exemple d'ouvrir au public les séminaires de l'Institut de la gestion publique et du développement économique. Il serait aussi possible de réfléchir au moyen de rendre plus accessibles les publications en ligne du ministère, par exemple en leur adjoignant systématiquement une synthèse simplifiée, dans un souci de vulgarisation.